



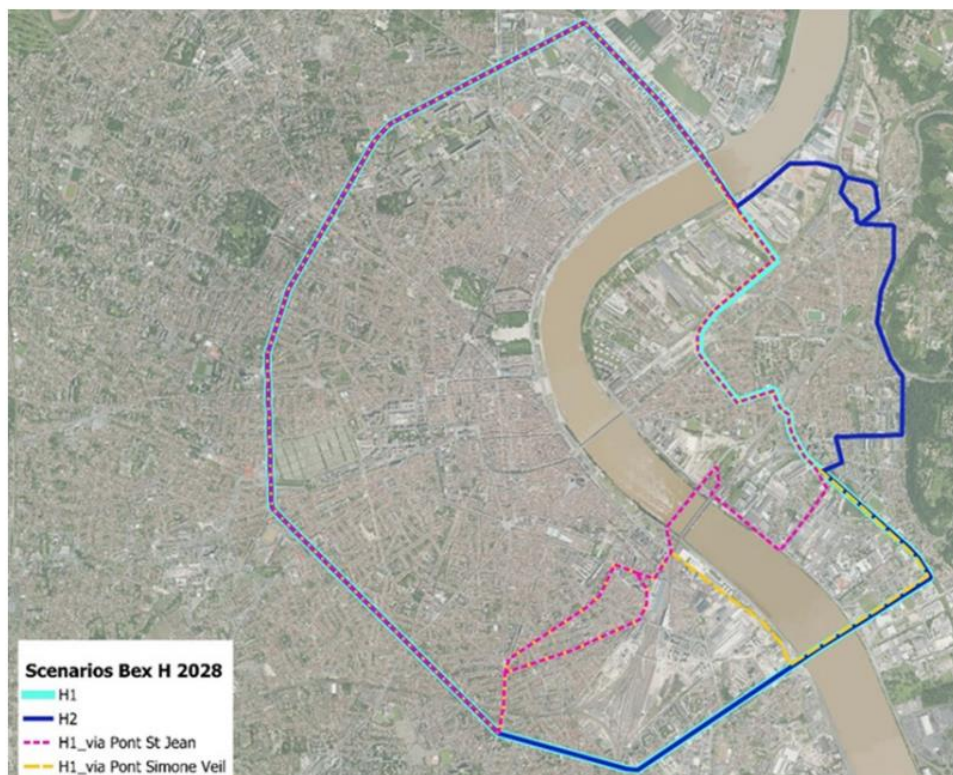
Bureau de Bordeaux Métropole du 15 mai 2025

Réunis ce jeudi 15 mai autour de Christine Bost, les membres du Bureau de Bordeaux Métropole ont échangé autour de plusieurs temps forts : l'avancement du projet de bus express circulaire des boulevards (ligne H) et les perspectives de gouvernance intercommunale à travers la nouvelle répartition des sièges en vue des élections de 2026.

Ligne H : derniers aménagements avant mise en service

La ligne H, axe structurant du Schéma des mobilités métropolitain adopté en 2021, a pour objectif de renforcer les liaisons transversales entre les quartiers de la métropole en assurant une desserte circulaire continue le long des boulevards. Elle vise une amélioration significative de la performance du réseau de surface et une réduction de la pression sur les lignes de tramway A et B, tout en accompagnant les grands projets urbains de transformation de la rive droite et des boulevards.

Une première mise en service est prévue en décembre 2025, avec un tracé rive gauche allant de la barrière du Médoc à la barrière de Toulouse. Cette étape anticipée permet d'assurer une montée en puissance progressive du service, en s'appuyant sur le tronc commun mutualisé avec la Lignes 9. Le déploiement complet de la ligne – à travers ses deux branches H1 (rive gauche) et H2 (rive droite) – interviendra d'ici 2028, pour relier Bordeaux, Cenon et Floirac dans une logique circulaire intégrée.



Tracés H1 et H2 et hypothèses de desserte gare St-Jean



Les membres du Bureau ont pris connaissance des dernières adaptations techniques et urbaines prévues avant la mise en service. Afin d'optimiser la régularité et la vitesse commerciale – visée entre 18 et 20 km/h –, 1,2 km supplémentaires de couloirs de bus seront aménagés sur les boulevards, portant le linéaire total en site propre à 17,2 km sur un tracé de 19,6 km, soit 89 % du parcours, contre 75 % (14,7 km) actuellement. Par ailleurs, 23 stations seront créées ou entièrement requalifiées, avec une attention particulière portée à l'insertion urbaine, à l'accessibilité, ainsi qu'à la qualité des équipements (mobilier, abris, signalétique, jalonnement), afin de répondre aux exigences du réseau BEX.

La ligne circulera avec une fréquence renforcée, notamment sur son tronçon partagé avec la Lianes 9 entre Ravezies et la barrière de Toulouse. Elle traversera plusieurs secteurs en pleine mutation tels que Brazza, la Cité administrative, Garonne Eiffel, ou encore les abords du Stade Matmut Atlantique, de l'Arena et du Campus universitaire, renforçant l'accessibilité de ces pôles de vie, d'emploi et de services à l'échelle métropolitaine.

Les effets des premiers aménagements engagés sur les boulevards sont déjà perceptibles : en 2024, la fréquentation de la Lianes 9 a progressé de +14 %, la pratique cyclable a augmenté de +11 %, et la qualité de l'air s'est améliorée, avec des niveaux de dioxyde d'azote désormais inférieurs aux seuils réglementaires européens. À terme, la ligne H pourrait atteindre 60 000 voyages par jour, ce qui en ferait la ligne de bus la plus fréquentée de la métropole.

Répartition des sièges : préparer les élections de 2026

Les élus ont également échangé sur la répartition des 104 sièges de conseillers métropolitains pour la mandature 2026-2032, qui devra être arrêtée avant le 31 août 2025, en application des règles fixées par le Code général des collectivités territoriales.

Cette répartition, fondée sur les dernières données de population municipale publiées par l'INSEE, ferait évoluer le nombre de sièges de plusieurs communes. Bordeaux passerait de 35 à 34 sièges et Talence de 6 à 5 sièges. À l'inverse, Bègles obtiendrait 4 sièges au lieu de 3, et Villenave d'Ornon passerait de 4 à 5 sièges, en cohérence avec leur progression démographique. Les 25 autres communes conserveraient leur représentation actuelle, conformément au principe de représentation minimale.

La Métropole ne souhaite pas activer la possibilité de recourir à la majoration facultative de sièges (jusqu'à +10 %), privilégiant une répartition de droit commun, stable et conforme aux équilibres démographiques du territoire. C'est un arrêté préfectoral pris au plus tard le 31 octobre 2025 qui arrêtera la composition de l'organe délibérant résultant du droit commun.

Contacts presse

Virginie Bougant

06 27 52 48 69

vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles

m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

06 61 80 61 23